



N° 89/08 - 17 juillet 1989

CHRETIENS ET MUSULMANS AUX PAYS-BAS

par Piet REESINK

Tiré de Islamochristiana, 1988, n° 14 — P.I.S.A.I., Piazza S. Apollinare, 49 — 00186 ROME

1. JUSQU'A LA FIN DE LA 2EME GUERRE MONDIALE

Si la présence des Musulmans aux Pays-Bas est de date récente, il en va autrement des relations des Néerlandais avec le monde de l'Islam. Les premiers contacts ont dû s'établir par le biais des Croisades, mais ce furent souvent des contacts indirects. A part les informations transmises par les historiens, on peut penser à la littérature des gentilhommes ou à la poésie populaire, toutes deux souvent basées sur des exploits ou des gestes militaires dans le Sud de la France ou en Espagne. C'était l'époque de l'ignorance. Comme partout en Europe, autour de l'an 1100, on connaissait peu l'Islam ou Mohammed, ici appelé Maohomus. Selon Wibert de Nogent, l'Islam était une hérésie chrétienne et Mohammed un faux prophète. Les Musulmans, identifiés aux Turcs, étaient des gens immoraux, les ennemis de Dieu. Est-ce que l'évêque d'Utrecht, Otto van Lippe, était du même avis ? En tout cas, lui et le comte Guillaume I de Hollande participaient aux Croisades. En 1213-1214, Olivier de Cologne prêchait une nouvelle Croisade : de par son intérêt pour l'Islam, ce dernier peut être appelé le premier orientaliste des Pays-Bas.

La première traduction très imparfaite du Coran (1143) en latin sur l'instigation de Pierre le Vénérable a longtemps influencé les réfutations théologiques de l'Islam. Luther s'en servira ainsi que le néerlandais Hugo de Groot.

Après les Croisades, la culture islamique, de loin supérieure à celle de l'Occident, passait en Occident avec le retour des Croisés. Outre les vêtements, les miroirs et autres articles, venus de l'Orient, on peut détecter de nombreux mots néerlandais venus de l'arabe tels que "albatros, papegaai, alcohol, suiker,, abrikoos, kaffer, douane, gitaar, raket,...".

Les préjugés à l'encontre de l'Islam, véhiculés par les Croisés et par la littérature populaire du Moyen Age, ont la vie tenace. Encore en 1666, le théologien Cornelis Uytenhagen (Amsterdam) voulait prouver que Mohammed était l'antéchrist. Et même, de nos jours, on peut lire dans une revue de l'Ecole Supérieure Evangélique de 1983, appelée **Bible et Science** (nr. 60) : "A l'opposé de la lignée que Yahweh a

... établie pour son plan de salut à partir de Noé, Abraham, Isaac, vers l'avenir de Jésus, Satan a posé la lignée d'Ismaël, d'Amalek et des Arabes" (p. 6). "Le Mauvais a préparé une nouvelle attaque, Mohammed développa une fausse religion, avec un faux dieu et un faux salut, prêchée avec une fausse autorité" (ibid.).

Pourtant, à partir de la fondation de l'université de Leiden (Leyde), en 1576, l'information sur l'Islam s'améliore, même si les motivations pour étudier l'arabe et l'Islam varient énormément.

Ce qui a accéléré l'intérêt pour les études islamiques, ce sont les relations commerciales qu'entretenaient les Pays-Bas avec des pays musulmans ou islamisés, en particulier avec les Indes néerlandaises. C'est pour cela qu'un savant d'Utrecht, %land, écrivait en 1705 son **De religione Mohammedica**, premier essai de présentation objective de l'Islam.

Avec l'envoi des missionnaires, le besoin se fit sentir d'une étude théologique de l'Islam à but apologétique. Hugo de Groot (1583-1645) y pourvut en composant son **Bewijs van de ware godsdiens (Preuve de la vraie religion)**. Le chapitre 6 s'intitule **Contre le Mahométisme**. L'auteur est bien informé sur l'essentiel de l'Islam, le compare au Christianisme et essaie de prouver la supériorité de sa propre religion.

Une approche également polémique se trouve dans l'oeuvre de Johannes Hoornbeek (1617-1666) qui manifesta son zèle missionnaire dans sa **Summa controversarum religionum**.

Un tout autre son de cloche vient de Jan Hendrik Jarich van der Ley, né vers 1565. Son Livre **Wees van één der Ley sin (Soyez tous d'un même sens)** veut amener Catholiques, Protestants et Musulmans à une même foi.

L'image que se font actuellement les Néerlandais de l'Islam a été influencée aussi bien par les Orientalistes que par les théologiens, pasteurs ou prêtres. Dans les deux catégories, on trouve des jugements négatifs et positifs sur l'Islam. Un homme de lettres comme W. Bilderdijk (1756-1831) déclara : "Mohammed a été un instrument dans la main de la Providence bienfaisante et il a préparé le salut parmi les païens et les manichéens". Celui qui a innové d'une façon radicale les études islamiques aux Pays-Bas est C. Snouck Hurgronje (1857-1936). Lui et ses disciples, A. J. Wensinck (1882-1939) et J.H. Kramers (1891-1951), ont corrigé une foule d'erreurs populaires concernant l'Islam.

Snouck, en tant que fonctionnaire engagé dans la politique coloniale, se croyait appelé à éliminer les préjugés et les malentendus entre l'Orient et l'Occident, appuyé en cela par la tradition universitaire de Leiden et l'expérience des Indes néerlandaises.

Malgré un chauvinisme indéniable, on lui doit - à lui et à ses disciples - de disposer maintenant aux Pays-Bas d'un arsenal d'études et d'hommes bien formés pour promouvoir l'entente entre le Christianisme et l'Islam. Un de ses compagnons d'études a été le théologien protestant Herman Bavinck qui a formé un grand nombre de pasteurs protestants. Dans son livre **Gereformeerde Doqmatiek**, Mohammed n'est plus vu comme un faux prophète. Un autre protestant qui a, hélas !, fait école également J.Th. de Visser, appelle l'Islam une caricature de religion. Ces deux tendances se font jour, jusqu'aujourd'hui, parmi les protestants.

2. L'EVOLUTION APRES LA 2EME GUERRE MONDIALE : REVIREMENTS CHRETIENS

L'entraide pendant la guerre entre Chrétiens et Juifs, Protestants et Catholiques, et l'essor économique qui a suivi la guerre ont créé un climat d'ouverture dont a profité l'approche chrétienne de l'Islam. Chez les Protestants de l'Eglise Réformée, ce sont H. Kraemer (à la fin de sa vie) et son disciple W.A. Bijlefeld qui en témoignent beaucoup plus que J. Bouman et A.Th. van Leeuwen. Parmi les Protestants des Eglises Réformées aux Pays-Bas, c'est le neveu de H. Bavinck à savoir J.H. Bavinck, qui a suivi l'exemple positif de son oncle et a laissé des héritiers tels que D. Bakker, D.C. Mulder, A. Wessels et J. Slomp.

Chez les Catholiques, la coopération et la fécondation réciproques entre islamologues et théologiens étaient moins nettes aux Pays-Bas. Une première raison est que chaque diocèse et chaque congrégation religieuse et/ou missionnaire avait son propre grand séminaire où l'Islam ne figurait pas habituellement au programme tandis que les pasteurs protestants recevaient (et reçoivent encore) leur formation théologique à l'Université.

Une deuxième raison est que les spécialisations des prêtres catholiques se faisaient après leur ordination sacerdotale, ce qui signifiait pour beaucoup de missionnaires une formation supplémentaire

dans un centre à l'étranger (Paris, Rome, Tunis, Alger,...). L'étude de la théologie et celle de l'islamologie ne coïncidaient donc ni dans le temps, ni dans l'espace.

Si, du côté protestant, l'influence d'un Kenneth Cragg est notable aux Pays-Bas, du côté catholique on peut nommer des hommes comme L. Massignon, L. Gardet, R. Caspar, M. Borrmans et d'autres qui ont préparé, de loin ou de près, la **Déclaration "Nostra Aetate"** du Concile de Vatican II.

Ce changement d'atmosphère au niveau de l'église universelle s'est traduit aux Pays-Bas à l'échelon universitaire par P.H.J.M. Camps (o.f.m.), J.R.T.M. Peters (s.j.) et, au niveau de la mise en pratique à la base, par les secrétaires du "Bureau pour les Relations avec les Musulmans" (P. Backx, depuis 1976, et le soussigné, depuis 1982).

3. PREMIERE PRESENCE MUSULMANE

Avant 1950, il y avait peu de Musulmans aux Pays-Bas. Le premier groupe qui s'y est établi était composé d'**Ahmadis**.

Le mouvement **Ahmadiyya** s'est installé à La Haye en 1947 en même temps qu'une des branches de l'Ahmadiyya s'est déplacée de Oadian (Inde) à Rabwah (Pakistan). Les Ahmadis sont connus pour leurs activités missionnaires. L'aspect polémique et apologétique ressort bien de leur édition du Coran, en 1953, **De Heilige Qor'aan**. Dans les 180 pages d'introduction, ils ne se démarquent pas seulement des Chrétiens, en faisant l'exégèse de nombreux passages bibliques, mais encore ils prouvent leur doctrine qui s'écarte de l'orthodoxie musulmane sur trois points : leur vue sur la personne de Jésus, leur interprétation du **jihâd** et leurs idées sur le **mandi**. Leur mosquée, également à **La Haye**, fut inaugurée en 1955 par Zafrullah Khan, alors juge à la Cour internationale de La Haye. Ils publient une revue **Al Islaam** en néerlandais, où la vie de Jésus prend beaucoup de place.

4. PRESENCE MUSULMANE PLUS MAROUEE

A partir de 1960, le nombre des Musulmans a graduellement mais substantiellement augmenté : en 1968, 42.000; en 1971, 54.000; en 1973, 92.000; en 1979, 200.000; en 1986, 338.000; en 1987, 350.000. Ce dernier chiffre représente 2,3 % de la population totale des Pays-Bas. A titre de comparaison, les Juifs ne comptent que 30.000 croyants, plus ou moins. Au lieu de "personnages imaginaires et lointains", les Musulmans sont devenus des voisins. Au lieu d'une religion livresque et académique, l'Islam prend petit à petit corps dans la société avec ses mosquées, ses fêtes, son abattage rituel, etc...

Où sont ces Musulmans ? D'où viennent-ils ? On peut distinguer trois groupes. La première vague de Musulmans est liée au passé colonial : les Musulmans Molukkois (1950: 1.200), les Musulmans Indonésiens (1948 : environ 8.000) et les Musulmans Surinamiens (1973 : 30.000). La deuxième arrivée, qui constitue l'écrasante majorité, se compose des Musulmans provenant des pays dits "d'embauché", c'est-à-dire du bassin méditerranéen. Les raisons de leur immigration sont essentiellement économiques. Ainsi les Turcs sont (fin 1987) 160.000, les Marocains 126.000, les Yougoslaves musulmans 2.500, les Tunisiens 2.500. Un troisième groupe est formé par des Musulmans venus du Pakistan (8.000), de l'Egypte, du Soudan, etc... Les Musulmans d'origine néerlandaise sont estimés à environ 3.000 : ce sont des convertis de longue date ou de date récente, souvent à l'occasion de mariages islamo-chrétiens. Le regroupement familial, pour les Musulmans méditerranéens, commencé en 1974, s'est accéléré entre 1980 et 1985. L'ensemble des Musulmans peut être évalué (fin 1987) à 350.000.

La diversité des Musulmans se voit aussi dans les écoles (**madâhib**) auxquelles ils appartiennent. Les quatre écoles sont toutes plus ou moins représentées : le "rite" hanéfite par les Turcs, les Pakistanais et les Indiens, le "rite" malékite par les Maghrébins, le "rite" chaféite par les Indonésiens, quelques Egyptiens et (autres) Asiatiques, le "rite" hanbalite par le personnel des ambassades de l'Arabie Saoudite et des Etats du Golfe.

Les Chi'ites connaissent quelques centaines de familles à La Haye, Amsterdam et Rotterdam (Hussayni Mission) (cf. **Begrip** nr. 78).

5. INSTITUTIONS MUSULMANES

La Constitution garantit la liberté de religion. Les Pays-Bas - qui ont jadis accueilli les Huguenots et même Descartes en exil - sont connus pour leur esprit de tolérance. On pourrait donc s'imaginer que les Musulmans ne rencontrent aucun obstacle dans la mise en pratique de l'exercice de leur religion. Il n'en est pas ainsi, car la réputation de tolérance est de plus en plus contredite par les faits. Les préjugés sur l'Islam sont le lot commun de tous, qu'ils soient chrétiens ou non.

La législation, même dans un Etat où il y a séparation entre l'Eglise et l'Etat, est basée sur des acquis historiques, souvent liés à la religion, par exemple quand il s'agit des lois concernant l'enseignement ou des règlements sur les manifestations publiques de culte (sonnerie des cloches, par exemple).

Enfin, l'Islam présente une variété de visages sur les plans ethnique, idéologique, théologique et linguistique. L'absence d'un magistère ou d'une autorité unique du côté musulman face au gouvernement et aux Eglises bien organisées, ne facilite pas la communication avec les autorités civiles ou religieuses. Il faut ajouter à cela que la majorité des Musulmans font partie des classes défavorisées (main-d'oeuvre, chômeurs), à l'exception de quelques Surinamiens, et on comprend donc que, faute de leaders politiques ou religieux, leur promotion s'effectue difficilement.

a) Les Imams

La Fédération Culturelle Turco-Islamique, qui regroupait 87 associations islamiques turques à la fin de 1987, fait venir des imams (hoca's), agréés et envoyés par la Diyanet, Presidium des Affaires Religieuses, un bureau dépendant du Ministère de l'Intérieur. Actuellement, ils sont environ 65. Ils ont reçu une formation dans une école Hatip et sont nommés pour 4 ans. Bien qu'ils suivent au départ un cours de recyclage pour pouvoir s'adapter aux circonstances locales, ils ne parlent pas le néerlandais et sont peu au courant de la vie politique, culturelle et religieuse aux Pays-Bas. Si la famille de l'imam reste en Turquie, elle est indemnisée pour la durée du séjour du chef de la famille. Quant au logement et à l'entretien de l'imam lui-même, c'est la communauté des Musulmans turcs, attachée à la mosquée, qui s'en occupe. Ceci vaut également pour l'aménagement et la construction des lieux de culte. Même une famille modeste y contribue facilement en donnant 300 F.F. par an. Ces imams (turcs) sont remplacés après 4 ans. Ce système de roulement est peu satisfaisant car ils ne peuvent pas bien diriger leurs fidèles dans les processus d'évolution et d'émancipation et sont mal équipés ou préparés pour conseiller la deuxième génération.

Les imams marocains sont moins formés. Leur situation juridique et financière est moins bien réglée.

Les Surinamiens musulmans ont souvent un imam en commun avec les Pakistanais. L'ensemble des imams est estimé à environ 160 : 100 Turcs, 50 Marocains, 10 Surinamiens.

b) Les lieux de prière

Jusqu'à 1973-1974, les travailleurs immigrés musulmans étaient seuls, sans famille. Ils improvisaient des lieux de prière, surtout pendant le Ramadan. Avec le regroupement familial, les Musulmans se sont organisés pour fonder mosquées et cours coraniques. En 1975, la première nouvelle mosquée, à architecture typique, ouvrit ses portes à Almelo. Elle avait été financée par des Musulmans, des Chrétiens et la municipalité. Jusqu'à la fin de 1983, les Musulmans ont pu bénéficier de subventions (limitées) pour construire ou aménager leurs lieux de culte. Actuellement, la municipalité ne peut donner des subventions que pour des activités culturelles et sociales, organisées par ou dans la mosquée.

Parmi les 220 lieux de culte (fin 1987), 90 sont à Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht. Il n'y a pas de mosquée centrale aux Pays-Bas avec un recteur qui rassemble les Musulmans comme à Bruxelles et à Paris.

Certaines organisations sociales ou politiques comme par exemple le HTIB et HKTB des Turcs et le Comité des Travailleurs Marocains aux Pays-Bas (KMAN) oeuvrent pour une mosquée dite "libre", c'est-à-dire non liée à un gouvernement.

c) L'appel à la prière

Bien qu'il ne s'agisse là que d'une **sunna** et non d'une obligation, des mosquées de plus en plus nombreuses obtiennent de la municipalité l'autorisation de faire - à titre d'expérience et pour une période limitée - l'appel à la prière, une

fois par semaine, le vendredi. Le parlement vient de décider (janvier 88) que la législation en cette matière va être harmonisée avec celle en vigueur pour la sonnerie des cloches. De vives discussions ont eu lieu dans la presse à ce sujet.

d) Autres institutions musulmanes

Dans quelques cimetières publics, les Musulmans ont leur secteur particulier (Waalwijk, Ridderkerk, Hoogeveen, La Haye, Amsterdam, Rotterdam, Utrecht). Surtout les Surinamiens y enterrent leurs morts. Les Turcs et les Marocains continuent à rapatrier leurs défunts au pays d'origine, malgré les frais élevés (qu'ils partagent généreusement).

La circoncision se fait de plus en plus à l'hôpital.

Les imams ont graduellement accès aux malades musulmans dans les hôpitaux, aux prisonniers et aux militaires musulmans. Cela leur est souvent facilité par l'aide de l'aumônier chrétien. Malgré les efforts louables (publications, cours, films, cassettes, etc...) du Bureau de l'Information sur la Santé pour Etrangers (à Bunnik) et malgré la coopération de la direction dans beaucoup d'hôpitaux (dans deux nouveaux hôpitaux, à Amsterdam et Breda, on a prévu un lieu de prière pour Musulmans), les Musulmans rencontrent encore beaucoup d'incompréhension au niveau de la base.

L'abattage rituel. En janvier 1977, le Ministère de la Santé a désigné des abattoirs où les Musulmans peuvent égorger leurs animaux à la manière rituelle, c'est-à-dire sans anesthésie. Cette dispense avait été déjà accordée aux Juifs auparavant. Cependant des pressions de la part des sociétés pour la protection des animaux - très puissantes - et des changements de législation risquent de compromettre la pratique actuelle.

6. ORGANISATIONS

Le manque de cadres supérieurs et le caractère temporaire de l'immigration ont fait que les Musulmans étaient peu organisés jusqu'à 1973-74. La première tentative d'un organisme rassemblant l'ensemble des Musulmans remonte à 1975. Les Surinamiens y jouaient un rôle actif en même temps que la **Râbîta** (Ligue) : c'est ainsi que naquit la FOMON (Fédération des Organisations Musulmanes aux Pays-Bas). Elle s'affilia au Conseil Islamique de l'Europe. En 1981, la FOMON devait céder la place à la MON (Organisations Musulmanes aux Pays-Bas), mais elle a donné naissance, avant de disparaître, au Centre d'Information Musulman (MIC) qui, jusqu'à ce jour, publie la revue **qiblah** en néerlandais. Cette nouvelle fédération (MON) était trop liée au monde diplomatique pour pouvoir représenter tous les Musulmans.

a) Les Turcs

Les Turcs ont vite compris la nécessité et l'intérêt de s'organiser. Bien que la Fédération Turco-Islamique Culturelle (TICF) se soit toujours défendue d'être une organisation religieuse, elle rassemble depuis 1975 la majorité des Musulmans turcs. Elle regroupe actuellement (fin 87) 87 associations et représente l'Islam officiel sur les plans social et politique.

Sur le plan strictement religieux et dépendant directement de la Diyanet à Ankara, fonctionne la Fondation Turque Islamique (ISN), créée en 1982. Son but principal est d'acquérir le maximum de mosquées turques comme propriété, les achetant à des associations locales. Cela s'est déjà fait pour 65 mosquées qui, jusque là, fonctionnaient sous la direction de la TICF.

Aussi bien la ISN que la TICF se disent "au centre" par rapport à la politique en Turquie, avec d'un côté les Loups Gris (parti fasciste) et de l'autre les syndicats.

Une minorité, parmi les Musulmans turcs, fait partie des Suleymanli's. Ils ont leur centre à Utrecht, mais restent très liés à leurs frères spirituels à Cologne en R.F.A. Ce Mouvement a, comme fondateur, Suleyman Hilmi Tunahan (1888-1959), membre de l'ordre mystique des Nakcibandi's. Les Suleymanli's sont connus pour leur zèle missionnaire et leur caractère conservateur. En Turquie, ils

sont obligés de rester clandestins étant donné qu'ils critiquent l'Islam, tel que l'Etat le prône. Leurs hoca's ne sont donc pas envoyés par la Diyanet (Presidium des Affaires Religieuses), mais choisis librement. Ces imams n'ont pas été formés dans les écoles théologiques officielles.

Une autre minorité parmi les Turcs est formée par l'Arupada **Milli Gôrûs** teskilati, l'Organisation de la Vision Nationale en Europe, politiquement liée au parti d'Erbakan, celui du Salut National (M.S.P.). Ils ont 12 mosquées. Une branche séparatiste suit Cemalettin Kaplan en Allemagne. Elle s'appelle **Tablig** et publie une revue du même nom. On peut caractériser ce groupe comme un mouvement missionnaire, populaire, anti-intellectuel et a-politique.

Quant aux **Alévites**, une branche des Chi'ites, ils ont une mosquée à La Haye. En Turquie ils ne sont pas reconnus. C'est probablement à cause de cela qu'ils sont proportionnellement plus nombreux en Europe que chez eux. Les **Nurculiks** (ou Nurcus), dont le nom est dérivé de leur chef Shaykh Said Nursi (1873-1960), ont surtout des adhérents parmi les Kurdes.

La communauté turque n'a pas pu maintenir son hebdomadaire **Haber** (en néerlandais et en turc). La publication a duré quelques années, à partir de mars 1984. A peu près 80 % des familles turques lit un journal venant de la Turquie. Quel ques-uns de ces journaux ont une édition européenne.

b) Les Marocains

Les Marocains musulmans sont moins bien organisés. Théoriquement, ils ont une fédération nationale (l'Union des Organisations Musulmanes aux Pays-Bas, UMMON), mais cet organisme ne réussit guère à coordonner les mosquées locales, très attachées à une autonomie assez grande.

c) Les Surinamiens

Ces Musulmans ont plusieurs organisations religieuses et culturelles qui, toutes, se disent représentatives de tous les Surinamiens.

Ainsi il y a la Jamaat Ahle Soennat Nederland avec son Al-Qadri Islamic Centre à La Haye. De grandes manifestations festives s'organisent tous les ans à l'occasion du Milad (naissance du Prophète).

La World Islamic Mission dans le Sud-Ouest d'Amsterdam (mosquée Tai-bah) regroupe aussi des Pakistanais et des Indiens. Cette organisation comprend une dizaine de mosquées.

A Amsterdam et Utrecht, hindous et musulmans (Surinamiens) forment ensemble une communauté religieuse. La fondation Lalla Rookh - organisme socioculturel - rassemble quelques organisations hindoues et musulmanes (surinamiennes).

d) Le degré d'organisation

On estime qu'un quart de Musulmans est membre d'une association liée à une mosquée. Ce chiffre peu élevé peut étonner. N'oublions pas que, dans leurs pays d'origine, les Musulmans n'ont pas besoin d'adhérer à une association pour aller à la mosquée. Les structures en Europe sont différentes. Pour avoir une mosquée et obtenir des subventions, on doit se plier aux formes juridiques prévues à cet effet telles que fondations, associations, etc...

Vu le peu de ressources dont disposent les Musulmans aux Pays-Bas, ils acceptent volontiers toute aide venue du dehors. Aussi les financements des mosquées, de moniteurs de cours et de publications sont chose courante. A Tilburg, la **Rabita** a ouvert un bureau, composé d'une mosquée, d'une bibliothèque, d'un logement, le tout financé par l'Arabie Saoudite.

A l'ouverture de la mosquée Taibah (Amsterdam), en 1985, on annonçait à la criée, comme aux mariages, les différents dons versés par des organismes étrangers.

Dans certains pays européens comme l'Autriche et la Belgique, l'Islam est reconnu comme religion avec tous les privilèges (cours de religion dans les écoles, par exemple) mais aussi tous les inconvénients que cela comporte. Ainsi l'Islam en Belgique est assimilé au Christianisme, en ce sens qu'il est censé avoir une autorité hiérarchique (presque un magistère), qui nomme les imams. Aux Pays-Bas, aucune religion n'est reconnue en tant que telle : constitutionnellement, cela est impossible,

car il y a séparation de l'Eglise et de l'Etat. La loi qui règle le statut des églises et des synagogues date de 1853. Les Musulmans n'ont pas voulu se soumettre à cette loi car ils ne veulent pas séparer la religion du domaine profane étant donné que, pour eux, les activités religieuses, sociales et culturelles s'entremêlent. Pourtant ils sont bien obligés de différencier ces activités, vu d'un côté leurs origines ethniques très différentes et la nécessité d'isoler leurs activités socio-culturelles de l'autre côté, s'ils veulent obtenir des subventions pour celles-ci.

7. L'INSTRUCTION RELIGIEUSE

a) A l'intérieur du système scolaire (enseignement primaire)

Le système scolaire néerlandais connaît deux sortes d'école : les écoles dites "publiques" ou neutres (dont la municipalité est responsable) et les écoles à base confessionnelle (par exemple catholiques ou protestantes) ou idéologique (par exemple les écoles "libres" basées sur la théosophie et les théories de Steiner). Ces deux espèces d'écoles sont subventionnées par l'Etat d'égale façon.

Les écoles varient donc énormément et sont assez autonomes. L'Islam peut être abordé à plusieurs titres : pendant des cours de formation religieuse ou idéologique, pendant les projets interculturels, pendant les cours d'orientation mondiale ou encore dans les heures destinées aux "courants spirituels".

Il peut aussi être abordé pendant les cours de géographie et d'histoire. Ces matières s'appliquent à tous les enfants. Les enfants des minorités ethniques ont pendant 2 f h. par semaine des cours de langue et de culture d'origine. Pour les enfants musulmans, c'est pendant ce laps de temps que l'on parle souvent de l'Islam. Dans les écoles protestantes ou catholiques, là où les élèves musulmans sont nombreux, on tient compte de cette présence musulmane pendant les classes de catéchèse ou de formation biblique. Cela va de l'introduction d'un imam ou enseignant musulman dans quelques cas exceptionnels jusqu'à l'obligation pour les enfants musulmans d'assister (ou participer) à des prières ou cérémonies strictement chrétiennes. Chaque fois, c'est la direction de l'école qui décide de l'ouverture plus ou moins grande vis-à-vis d'autres croyants. Dans l'enseignement public (non confessionnel), un groupe de parents suffisamment nombreux peut demander 1 heure d'enseignement religieux par semaine pour leurs enfants. Théoriquement, cela vaut également pour les parents musulmans. En pratique, de nombreux obstacles s'opposent à la réalisation de cette demande à cause d'exigences difficiles à satisfaire par des Musulmans : diplôme, langue néerlandaise, coopération avec les autres enseignants. Il n'y a que quelques communes qui ont réussi à mettre sur pied cet enseignement religieux pour Musulmans dans une école "publique".

Comme on l'a déjà dit, toutes les écoles avec enfants immigrés - qu'elles soient confessionnelles ou non - connaissent des cours de langue et de culture d'origine (2 f h. pendant l'horaire scolaire, 2 f h. en dehors de cet horaire). Mais chaque enseignant turc ou marocain a une grande marge de manœuvre. Même si ces cours ne sont pas destinés à "parler de religion", en fait l'Islam y est souvent traité d'après la conviction personnelle de l'enseignant (à foi traditionnelle ou sécularisée). Depuis le 1er août 1985, chaque école fondamentale (cycle qui intègre l'ancien jardin d'enfants à l'école primaire) doit introduire une nouvelle matière appelée "courants spirituels" : une présentation objective des religions mondiales en même temps que du socialisme, du marxisme, de l'humanisme, etc...

Les parents marocains voudraient que l'instruction islamique soit donnée pendant les cours de langue et de culture d'origine, par un Musulman et en arabe. Si les enfants musulmans fréquentent des écoles chrétiennes, cela est dû plutôt à un concours de circonstances (proximité du domicile, qualité de l'enseignement) qu'à un choix conscient et délibéré des parents, basé sur une motivation religieuse.

Par rapport à l'attitude adoptée par les écoles chrétiennes vis-à-vis des élèves non chrétiens, on peut distinguer trois modèles (théoriques) :

- **l'école de témoignage** : elle est intégriste et ne s'adresse qu'à son propre groupe. Toutes les activités chrétiennes sont obligatoires pour tous; on ne tient pas compte de la présence d'autres croyants,
- **l'école de rencontre** : le Christianisme reste la religion de référence, mais cette école accueille des élèves d'autres croyances, en tient compte, en favorisant l'estime et le respect

mutuel, sans vouloir évangéliser ou convertir. L'instruction religieuse peut être commune ou séparée (ou les deux à la fois),

- **l'école ouverte** : aucune religion ne prime, toutes les religions sont également acceptées et présentées.

C'est l'école de rencontre qui se pratique le plus souvent, surtout en milieu catholique. Mais elle est contestée aussi bien par des Chrétiens que par des Musulmans. Pour certains Chrétiens (surtout protestants), elle va trop loin car elle détruit les principes de l'école chrétienne. Pour d'autres Chrétiens (et pour beaucoup de Musulmans) elle ne va pas assez loin. La question de principe reste posée : est-il possible de donner l'instruction islamique dans une école chrétienne ? Qui serait responsable du contenu d'un tel enseignement islamique ? Or, on sait que, de la façon dont les écoles chrétiennes prendront au sérieux la présence d'élèves musulmans, dépendront le choix par les parents d'une école confessionnelle ou publique et la création ou non d'écoles islamiques. En fait, sur le bien-fondé de telles écoles islamiques, il n'y a unanimité ni du côté chrétien ni du côté musulman.

b) En dehors du système scolaire (l'instruction dans les mosquées)

Selon les estimations, entre 60 % et 80 % des enfants musulmans sont instruits à la mosquée. L'âge varie de 5 à 14 ans. Le nombre d'heures varie également. La TICF donne 31- h. par semaine (Coran, tradition et culture). Les Suleymanli's dispensent un enseignement traditionnel coranique à 1 à 3 heures par jour.

Les Marocains incluent, en plus de la mémorisation du Coran, une initiation linguistique à l'arabe et des connaissances historiques et géographiques.

La critique à l'encontre des cours coraniques vient des enseignants néerlandais et des enseignants turcs de langue et de culture d'origine. On peut la résumer ainsi : endoctrinement politique, trop de charges pour les élèves (horaires surchargés), le contenu des cours ne s'accorde pas avec ce que les élèves apprennent à l'école, les méthodes pédagogiques sont trop différentes, ces cours favorisent la constitution d'un ghetto.

Il est difficile de dire dans quelle mesure cette critique s'applique à tous les cours, car les langues utilisées, l'absence de manuels et la variété des tendances ne permettent pas de dresser un tableau complet et nuancé de cet enseignement.

8. LA PRATIQUE DE L'ISLAM

Des sondages faits en 1982 montrent que 20 % des Musulmans en Europe s'acquittent cinq fois par jour de la prière rituelle, 80 % observent le Ramadan et 30 % fréquentent régulièrement la mosquée. Quant aux Marocains vivant aux Pays-Bas le pourcentage des pratiquants était, en 1979, 20 % plus bas qu'au Maroc.

Les Musulmans rencontrent de plus en plus de difficultés pour pratiquer leur religion; beaucoup de jeunes y renoncent. La question de l'identité musulmane est discutée à différents niveaux : faut-il s'afficher (vêtements, appel à la prière) ou non ? Si, au plan politique, un parti islamique n'est pas réalisable, on entend des voix qui réclament des écoles, des hôpitaux et des maisons de repos islamiques.

9. LE DIALOGUE ISLAMO-CHRETIEN

Le dialogue entre Néerlandais et migrants se situe à la base dans les quartiers, là où des contacts naturels s'établissent (voisinage, cours d'alphabétisation, de couture, etc...). C'est le dialogue de la vie, où la religion a peu de place. Ce sont souvent des personnes bénévoles qui en prennent l'initiative (hélas !, les cours d'alphabétisation sont en voie d'institutionnalisation). Plus on s'écarte de la base, dans des comités inter-paroissiaux, comités oecuméniques, conseils d'églises locaux, plus le dialogue devient formel, interreligieux et parfois structuré. Ici encore l'initiative vient presque toujours des Chrétiens; les Musulmans n'y sont intéressés que dans la mesure où ils voient des résultats immédiats et concrets (lieux de culte, cours de religion, abattage rituel). Cela s'explique : les Musulmans manquent de cadres, en général, et de théologiens, en particulier.

Du côté chrétien, les organismes suivants s'occupent du dialogue islamo-chrétien :

1) La **Section Rencontre Interreligieuse du Conseil des Eglises aux Pays-Bas**. L'Eglise Catholique est membre à part entière de ce Conseil, qui regroupe les Eglises suivantes : l'Eglise Réformée Néerlandaise, les Eglises Réformées aux Pays-Bas, Eglise Vieux Catholiques, l'Eglise Catholique Romaine, l'Eglise Evangélique Luthérienne, la Société des Remonstrants, la Société Générale Mennonite, l'Eglise Morave, la Société Religieuse des Amis (Quakers) et, depuis peu, l'Eglise Orthodoxe Syriacque. Les membres de chaque section (il y en a 12) sont nommés officiellement par leurs Eglises. Une section peut instituer des groupes de travail, dont les membres sont attirés à cause de leur compétence et nommés par la section. Ainsi la section Rencontre Interreligieuse connaît trois groupes de travail : les groupes de l'Islam, de l'Hindouisme et des Mouvements spirituels nouveaux.

La Section Rencontre Interreligieuse se réunit cinq fois par an. Ces derniers temps, elle s'est occupée des sujets suivants : une journée d'études sur la religion Winti; une commission théologique prépare pour le Conseil un document de discussion sur les aspects théologiques du dialogue dans une société de pluralisme religieux. La Section a insisté auprès du Conseil pour faire participer les autres croyants (Musulmans, Hindous) au Procès Conciliaire sur la paix et l'intégrité de la création. La Section produira un "reader" où les points de vue musulmans, juifs et hindous sont exprimés. La Section garde contact avec la Fondation Evangile et Musulmans, fondation pour le témoignage et le service parmi les Musulmans aux Pays-Bas. Cet organisme, dont le prosélytisme va en s'amenuisant, a d'autres vues, théologiques et pratiques, sur l'évangélisation des Musulmans que le Conseil. Le dialogue avec les Non-Chrétiens n'est crédible que si "ecumenicals" et "evangelicals" continuent à se parler. La Section a publié un communiqué de presse au sujet des écoles "noires" et "blanches".

Le "**groupe de travail Islam**", qui a aussi des membres musulmans, hélas ! souvent absents aux réunions, ressortit donc à la Section Rencontre Interreligieuse. Une de ses tâches est de stimuler les églises locales en vue de contacter les Musulmans. Ce groupe surveille, par exemple, la presse nationale pour réagir aux articles tendancieux sur l'Islam. Il organise tous les ans un congrès où se retrouvent les Chrétiens engagés dans le dialogue islamo-chrétien. Il s'est intéressé particulièrement au soutien des écoles chrétiennes dans lesquelles la présence de nombreux élèves musulmans pose des problèmes : quelle éducation et quelle catéchèse y donner ? jusqu'où vont le respect et l'accueil de l'autre ? la rencontre favorise-t-elle ou cache-t-elle l'identité chrétienne ?

La publication de deux livres récents par deux membres du Conseil des Eglises vient à point pour étayer la réflexion et les activités aussi bien de la Section que du "groupe de travail Islam". Il s'agit de :

- Ds. J. Kraan, **Bijbel en andersgelovigen (La Bible et ceux qui croient autrement)**, Kok, Kampen, 1988. Ce livre montre les bases bibliques d'un dialogue avec les Non-Chrétiens.

- J. van Lin, **Jezus Christus en andersgelovigen in Nederland (Jésus-Christ et ceux qui croient autrement aux Pays-Bas)**, Kok, Kampen, 1988. Quel déficit à notre foi, à notre théologie, et surtout à notre christologie, signifie la coopération avec des Musulmans dans le domaine pratique (mosquées écoles). Il énumère les attitudes et les points de vue théologiques différents par rapport aux Non-Chrétiens.

2) **Les trois Eglises principales** aux Pays-Bas, c'est-à-dire l'Eglise Catholique, les Eglises Réformées aux Pays-Bas et l'Eglise Réformée Néerlandaise ont **chacune** un **secrétariat** pour les relations avec l'Islam, plus ou moins intégré dans chaque Eglise, avec un(e) fonctionnaire à plein temps. Ces trois responsables travaillent souvent en commun pour donner des conférences; ils se répartissent les tâches et se concertent fréquemment. Ils forment ensemble le noyau du conseil de rédaction (oecuménique) de **Begrip** Moslims-Christenen (se Comprendre).

Le **Secrétariat catholique**, jusqu'ici logé comme "projet" dans les bureaux de la Pastorale des Migrants, vient d'être reconnu par la conférence épiscopale (octobre 87). Les évêques se réservent le droit de nommer le secrétaire. Celui-ci a la responsabilité de la rédaction de **Begrip** en dernier ressort (dont voici quelques-uns des titres récents (5 par an) : Abraham chez les Juifs, les Chrétiens et les Musulmans; Entre préjugé et compréhension (attitudes et opinions des Musulmans aux Pays-Bas vis-à-vis des Chrétiens); Islam et écoles; le **hajj**; Islam en Indonésie; Da'wah et mission). Le secrétaire conseille les évêques pour tout ce qui concerne l'Islam et les organisations musulmanes aux Pays-Bas.

Il essaie de conscientiser les cadres catholiques (prêtres, catéchistes, infirmier(e)s, enseignants). Une fois par an, il réunit les religieuses engagées dans un travail de bénévoles pour et avec les Musulmans.

Les Eglises Réformées aux Pays-Bas ont, depuis longtemps, lié leur intérêt pour l'Islam à une tradition d'études académiques dans ce domaine. La mission en Indonésie depuis 1880 nécessitait une formation islamologique des missionnaires protestants. En plus de quelques théologiens renommés (H. Bavinck, A. Kuyper), cela a donné des islamologues tels que F.L. Bakker, Jacqueline Rutgers, D. v.d. Meulen, J.H. Bavinck, H.A. Wiersinga, D.S. Attema, J. Verkuyl, D.C. Mulder, D. Bakker et A. Wessels. Depuis 1960, le Pakistan devient un nouveau lieu de rencontre. C'est là où se trouvait le pasteur Drs. J. Slomp lorsqu'il fut nommé par son synode général pour informer les Eglises Réformées aux Pays-Bas sur la rencontre avec les Musulmans. Ses activités consistent surtout dans des conférences et des services dominicaux où il prêche sur l'Islam. Il écrit souvent dans des bulletins d'Eglises et dans la presse nationale. En coopération avec la faculté de théologie de l'Université Libre d'Amsterdam, il organise annuellement une journée d'études pour les pasteurs de son Eglise, qui ont des contacts avec des Musulmans. En 1979 D. Bakker, A. Wessels et J. Slomp ont rédigé, pour leur Eglise, un texte d'orientation, comme base de discussion, intitulé : Quelle est notre vocation face aux Musulmans aux Pays-Bas ? On prépare actuellement un nouveau texte destiné d'abord au synode, ensuite aux Eglises locales. Le synode a chargé le pasteur Drs. J. Kraan, pour la période de 86 à 89, d'aider les écoles protestantes, qui accueillent des élèves musulmans.

L'Eglise Réformée Néerlandaise est l'Eglise protestante la plus importante des Pays-Bas. Depuis 1983 le Synode Réformé a nommé un pasteur, spécialement chargé de créer des liens entre Musulmans et Chrétiens. Elle est assistée d'un conseil d'orientation et d'accompagnement. Elle donne de l'information dans son Eglise sur l'Islam et la communauté musulmane aux Pays-Bas. En outre, elle doit susciter dans les paroisses une réflexion sur les interrogations religieuses et sociales qui surgissent lors de la rencontre entre Musulmans et Chrétiens dans un contexte multiculturel et sécularisé. Comment, dans un tel contexte, servir l'évangile et en témoigner ? De leur côté, les Musulmans doivent être informés sur le Christianisme et les Chrétiens aux Pays-Bas. La responsable s'applique surtout à favoriser les contacts entre Musulmans et Chrétiens à la base, à créer des réseaux; elle s'occupe de la position de la femme musulmane, de la lutte anti-raciste et de l'enseignement. Elle coopère étroitement avec ses collègues catholique et réformé.

3) Depuis 1986, il existe une **Concertation Musulmans-Chrétiens** où, sur une base d'égalité, siègent des Chrétiens, délégués par leurs églises, et des Musulmans, représentant des organisations musulmanes. Malgré un début prometteur, cette Concertation connaît des difficultés : toutes les organisations musulmanes, n'y sont pas représentées. En outre, celles qui, à l'origine, étaient partie prenante sont soit absentes, soit envoient chaque fois d'autres personnes, soit se retirent sous prétexte qu'elles n'ont pas suffisamment de délégués par rapport au nombre de leurs ouailles (ainsi la Fédération Culturelle Turco-Islamique). Le manque d'union parmi les Musulmans, leurs attentes différentes et irréalistes (obtenir des subventions par le biais des Eglises chrétiennes), l'inégalité culturelle entre les délégations chrétiennes et musulmanes, (les Chrétiens y sont tous des théologiens bien préparés, alors que la plupart des Musulmans présents n'ont pas de formation théologique), les problèmes linguistiques et d'autres problèmes de communication, tout cela fait que cette Concertation n'a pas donné, jusqu'à présent, les effets escomptés.

Il faut cependant noter que ces réunions ont rapproché les Chrétiens des Musulmans présents et actifs, parmi lesquels mention doit être faite des Musulmans néerlandais du Muslim Information Centre de La Haye. Voici quelques-uns des sujets au programme : les statuts, les publications pédagogiques destinées aux écoles (concernant l'Islam), les incendies de mosquées à La Haye, le "pour" et le "contre" de l'**adhân** (appel à la prière). Ces réunions ont souvent lieu dans une mosquée.

Il est trop tôt pour dire si les Musulmans vivant aux Pays-Bas arriveront à unir leurs forces pour constituer un Islam néerlandais ouvert aux initiatives chrétiennes de dialogue, à moins qu'ils ne veuillent se replier sur leurs propres institutions. Tel est le défi. Mais les hommes et les femmes de dialogue peuvent le relever, s'ils savent unir leurs efforts.

